Présidence des Juges de Paix et des Juges au Tribunal de Police de l'arrondissement judiciaire de Namur

Namur, le 27 mai 2026

Nous, Pierre MARISSIAUX, Président des juges de paix et des juges au tribunal de police de l'arrondissement de Namur ;

Vu les articles 66 et 71 du code judiciaire ;

Madame Cécile Orban, Juge de paix du canton de Fosses-la-Ville a établi, en coordination avec les magistrats suppléants, un projet de tableau de service pendant les vacances judiciaires 2026 ;

Les nécessités du service requièrent de pourvoir au remplacement du juge titulaire au cours de cette période de sorte qu'il s'impose de faire appel à des juges suppléants étant entendu que les autres juges de paix de l'arrondissement assurent respectivement le service dans les cantons dont ils sont titulaires ou sont eux-mêmes absents au cours de ces périodes et qu'il n'est donc pas possible de recourir à la délégation volontaire prévue par l'article 149 de la loi du 1/12/2013.

Les juges suppléants à la Justice de Paix dudit canton ont marqué leur accord pour assurer le service.

Il y a lieu également d'entériner la proposition de fixation des audiences de vacation telles que reprise au dispositif de la présente décision

PAR CES MOTIFS,

fixons les audiences de vacation de la justice de paix du canton de FOSSES-LA-VILLE :

1) Le ***mercredi 29 juillet 2026*** à 09 h 00 ' pour l'audience publique, à 10 h 30' pour l'audience en chambre du conseil,

2) Le ***mercredi 26 août 2026*** à 09 h 00' pour l'audience publique, à 10 h 30' pour l'audience en chambre du conseil.

Désignons avec pouvoir de substitution entre eux Madame Véronique DAMANET, Madame Antoinette HENRY et Monsieur Christophe LEFEVRE , juges suppléants à la Justice de Paix du canton de Fosses-la-Ville pour assurer le service de cette juridiction selon les modalités suivantes :

1) Du 1er juillet 2026 au 14 juillet 2026 inclus : Madame Véronique DAMANET
2) Du 15 juillet 2026 au 26 juillet 2026 inclus ; Madame Antoinette HENRY
3) Du 10 aout 2026 au 16 août 2026 inclus : Monsieur Christophe LEFEVRE
4) Du 17 août 2026au 23 août 2026 inclus : Madame Antoinette HENRY

ainsi fait en notre cabinet, Namur, le 27 mai 2026

Pierre MARISSIAUX
Président

Pierre Marissiaux (Signature)

Signature numérique de Pierre Marissiaux (Signature)
Date : 2026.06.03 09:45:29 +02'00'